



Kuujuuaq le 16 décembre, 2021

Consultation – Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Bureau du sous-ministre associé aux Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, bureau A-405
Québec (Québec) G1H 6R1

OBJET: Consultation sur le projet de Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques

Monsieur, Madame,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Le CCEK est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. À ce titre, il est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des corporations municipales nordiques. De plus, le paragraphe 23.5.34 de la CBJNQ stipule que "le ministère des Terres et Forêts (maintenant connu sous le nom de MFFP), lorsqu'il prépare un plan de gestion pour les forêts de la Couronne et les opérations forestières, transmet ce plan de gestion au CCEK pour examen et commentaires avant d'approuver ledit plan de gestion".

En 2004, le CCEK a soumis un mémoire à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise et un second en 2011 au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) concernant la consultation du gouvernement du Québec sur la gestion durable des forêts. Les recommandations formulées dans la prise de position sont toujours pertinentes et sont en annexe de cette lettre.

Les forêts au Nunavik

La région du Nunavik, située au nord du 55^e parallèle, couvre une superficie de 507 000 km². Il est important de souligner que près de la moitié du territoire du Nunavik se trouve au sud de la limite des arbres. Bien qu'il n'existe actuellement aucune industrie forestière active au Nunavik, les effets des changements climatiques et le développement prévu des infrastructures minières ont accru le besoin de protéger les écosystèmes forestiers fragiles de la région et leur biodiversité. Les écosystèmes forestiers du Nunavik sont également importants pour les pratiques de subsistance des Inuits, des Naskapis et des Cris de la région.

Secrétariat du CCEK
C. P. 930, Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961, poste. 2287
Courriel : bpatenaude@krg.ca

Le CCEK comprend que de 2005 et 2009, un programme d'inventaire écoforestier (PIEN) a été réalisé dans le cadre des travaux du comité scientifique responsable d'examiner la limite nordique des forêts attribuables. Les premiers résultats de ces travaux ont permis d'établir les vulnérabilités du territoire associées au milieu physique, le climat de référence du territoire du Nunavik pour la période de 1981 à 2010 et des scénarios d'évolution du climat jusqu'en 2100. Cet exercice a également permis d'identifier et de répertorier des « aires de vulnérabilité » qui représentent des conditions de risque pour les populations dans la région. Dans le contexte d'une potentielle augmentation importante de la température moyenne annuelle dans le territoire arctique québécois d'ici 2100, les équilibres écologiques entre les habitats, les espèces animales et la végétation seront inévitablement perturbés. Les nouvelles conditions des écosystèmes terrestres et aquatiques auront une influence sur l'abondance, la répartition et la productivité des espèces animales qui composent l'alimentation des populations inuites, naskapis et cris du territoire.

Le CCEK comprend que la présente consultation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) sur le projet de Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques couvre la gestion et l'aménagement des forêts du domaine de l'État situées au sud de la limite nord des attributions de bois. Le comité note aussi que l'information acquise sur les impacts des changements climatiques et des perturbations naturelles, notamment par des initiatives de suivi telles que l'inventaire forestier, couvre la zone située au-delà de cette limite. Cela dit, le CCEK est d'avis que la Stratégie devrait inclure la région du Nunavik. Nous aimerions donc profiter de cette occasion pour vous faire part de nos commentaires sur la Stratégie que vous proposez.

Axe 1 - Des connaissances approfondies sur les effets des changements climatiques

Le premier sujet clé de la Stratégie est très pertinent pour le Nunavik puisque les forêts s'y retrouvant offrent des avantages écologiques et sociaux bénéfiques à sa population, en particulier des activités liées aux activités culturelles et de subsistance. Les changements climatiques impactent déjà cette réalité.

Il est attendu que le réchauffement du climat et les régimes météorologiques instables qui en découlent auront des répercussions sur la santé, l'abondance, la migration, la distribution et les aires de répartition de plusieurs espèces animales importantes pour les activités de récolte de subsistance des Inuits, des Naskapis et des Cris de la région. Un exemple bien documenté est celui des effets sur les populations de caribous et leur distribution saisonnière. Une expansion vers le nord d'espèces de la forêt boréale comme l'orignal, l'ours noir et le castor, dans des zones situées au-delà de leur aire de répartition normale a également été observée.

Le CCEK comprend que le MFFP prépare actuellement une stratégie distincte pour le caribou de montagne et le caribou forestier. En ce qui concerne ce dernier, il existe deux principaux troupeaux au Nunavik : celui de la rivière aux Feuilles et celui de la rivière George. Il sera donc important d'évaluer les vulnérabilités et les risques associés aux changements climatiques pour ces populations et leur habitat afin d'harmoniser les plans de gestion des deux stratégies.

L'objectif 1.3 de la stratégie vise à outiller les intervenants et les utilisateurs de la forêt pour faire face aux impacts des changements climatiques. Les Inuits, les Naskapis et les Cris sont les principaux intervenants et utilisateurs de la forêt au Nunavik. Par conséquent, la formation ou les ateliers destinés aux représentants

du gouvernement, de l'industrie ou du milieu de la recherche en matière de partage de l'information et d'élaboration de stratégies d'adaptation devraient inclure les populations autochtones et leur savoir traditionnel.

En raison des changements climatiques, les écosystèmes sont en train de changer. Ceux situés vers les limites plus septentrionales connaîtront les impacts les plus importants. Il s'agit notamment de l'expansion de l'aire de répartition de certaines espèces animales, d'insectes et de parasites, ainsi que des changements dans la végétation dus à des températures annuelles plus élevées. L'augmentation des précipitations entraînera l'allongement des saisons de croissance et l'expansion vers le nord des écosystèmes méridionaux, notamment la propagation des forêts.

Étant donné la fragilité de ses écosystèmes naturels, les effets des changements climatiques sur les forêts et les habitants de la région doivent être suivis de près. Il est à noter que l'Administration régionale Kativik (ARK) continue d'étudier les changements climatiques au Nunavik en collaboration avec des partenaires québécois et canadiens. Il s'occupe également de soutenir le développement de plusieurs initiatives d'adaptation pour la région. Le CCEK encourage d'ailleurs le MFFP à communiquer avec l'ARK à ce sujet.

Axe 2 - Une gestion renforcée du risque lié aux perturbations naturelles

Au Nunavik, certaines zones d'intérêt situées dans les forêts du Nunavik (zones d'importance culturelle, peuplements forestiers exceptionnels, aires protégées, etc.), voire toutes les forêts, devraient recevoir le même niveau de surveillance des feux de forêt et de protection contre les épidémies d'insectes, comme cela est prévu dans les zones forestières du sud. À ce titre, le CCEK recommande que la Stratégie comprenne une évaluation des risques pour la région afin d'atténuer les effets indésirables des perturbations naturelles sur les forêts.

Axe 3 - Le maintien de la capacité productive des forêts et des bénéfiques qui y sont associés

La Stratégie suggère qu'elle utilisera les meilleures informations disponibles pour encourager les actions qui renforceront la résilience et la capacité d'adaptation des forêts, et pour soutenir les activités économiques basées sur la forêt ainsi que les bénéfiques qu'elles génèrent. Bien que le Nunavik ne possède pas d'industrie forestière commerciale, le CCEK recommande que le MFFP reconnaisse l'importance sociale et environnementale des forêts dans la région.

L'objectif 3.4 vise à maintenir des conditions d'habitat adéquates pour une gestion durable de la faune. À ce titre, le MFFP continuera d'identifier les modifications de la répartition des espèces fauniques dues aux changements climatiques qui pourraient avoir un potentiel économique. Dans sa lettre du 29 janvier 2021 concernant la politique faunique du MFFP, le CCEK explique que la CBJNQ prévoit une série de mesures visant à assurer l'exercice des activités d'exploitation de la faune par les habitants autochtones de la région. Ces droits de subsistance sont exclusifs aux terres réservées et sélectionnées (catégories I et II), c'est-à-dire que les non-autochtones ne peuvent pratiquer la chasse ou la pêche dans la région sans l'autorisation des autorités responsables (24.3.32). Quant aux droits de piégeage, ils sont applicables sur toutes les catégories de terres de la région. De plus, il sera important de s'assurer que la politique sur la faune et la stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour la gestion et le développement des forêts prennent également en compte et assurent des pratiques harmonisées.

Secrétariat du CCEK

C. P. 930, Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

Tél. : 819-964-2961, poste. 2287

Courriel : bpatenaude@krg.ca

Axe 4 - Un accès maintenu au territoire

Outre l'amélioration des connaissances sur les effets des changements climatiques et des perturbations naturelles, nous tenons à souligner que le quatrième thème clé de la Stratégie - Un accès maintenu au territoire - implique la construction et l'utilisation de routes. Cela relève de la Loi sur la foresterie durable et " s'applique aux forêts du domaine de l'État et aux forêts appartenant à des propriétaires privés ou détenues en vertu d'un titre de propriété par une corporation foncière autochtone auxquelles s'applique la Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (chapitre R-13.1), dans la mesure prévue par la présente loi ". Le Nunavik n'est pas relié au réseau routier du sud et ses communautés sont principalement accessibles par voie aérienne. Cependant, l'exploitation minière et l'exploration des ressources minérales constituent le principal type de développement industriel dans la région et nécessitent souvent la construction de routes d'accès qui ont un impact sur l'environnement naturel du Nunavik, notamment sur ses écosystèmes forestiers et milieux humides. À ce titre, le CCEK recommande que le Nunavik soit pris en compte lors de l'évaluation des vulnérabilités des réseaux routiers et de la mise à jour des pratiques et normes routières face aux changements climatiques.

Suivi et rapports

Selon le MFFP, la mise en œuvre de la Stratégie fera l'objet d'un suivi pour s'assurer que les objectifs prévus à court terme sont atteints. Dans une région aussi vaste que le Nunavik, les pratiques de suivi adéquates par les représentants du gouvernement ne sont pas effectuées régulièrement et ne sont pas cohérentes. Le CCEK recommande donc que le bureau régional de la MFFP maintienne du personnel dédié exclusivement au Nunavik et qu'il travaille en collaboration avec l'ARK, qui a le mandat de surveiller les activités dans la région, qui se trouve à l'extérieur des 14 villages nordiques.

Conclusion

En conclusion, le CCEK, comme stipulé dans son mandat, continuera d'être actif dans les dossiers relatifs à la gestion et à l'utilisation des forêts au Nunavik. De plus, nous nous attendons à être tenus informés des développements dans ce dossier.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Tunu Napartuk
Président-CCEK

Annexe

Recommandations tirées du mémoire préparé par le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) et soumis à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise en octobre 2004.

- 1- Le CCEK recommande à la Commission de mettre sur pied un groupe d'étude afin de compiler et de compléter les connaissances actuelles sur les ressources forestières du Nunavik. Ce groupe analyserait et consoliderait les études (efficacité du reboisement, qualité des sols, récolte après feu, etc.) nécessaires pour assurer la protection et la conservation des ressources ligneuses du Nunavik.
- 2- Avant la réalisation de la recommandation précédente, à l'exception de l'usage personnel, le CCEK recommande à la Commission de suspendre toutes les activités (exploitation forestière, récolte de bois, etc.) qui pourraient contribuer au déclin des ressources forestières au Nunavik. Cette recommandation devrait s'appliquer jusqu'à ce que les impacts de ces activités soient compris et qu'un plan d'aménagement soit établi pour favoriser le rétablissement complet, dans un délai raisonnable, de la situation qui existait avant le déclin de la ressource forestière et des écosystèmes connexes.
- 3- Le plan d'aménagement forestier doit respecter, au nord du 55^e parallèle, le principe de conservation, le droit des Inuits de récolter des ressources fauniques prévu au chapitre 24 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), ainsi que les dispositions relatives à la protection de l'environnement prévues au chapitre 23 de la CBJNQ.

Secrétariat du CCEK

C. P. 930, Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0

Tél. : 819-964-2961, poste. 2287

Courriel : bpatenaude@krg.ca